

République Française  
Département de l'Hérault  
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

~~~~~  
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 17 décembre 2007

~~~~~  
PARC D'ACTIVITES LA GARRIGUE, ST ANDRE DE SANGONIS  
COMMERCIALISATION DE LA PARCELLE D 1535

**N° 3-1 du bordereau - Rapport page 25**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 17 décembre 2007, au siège de la Communauté de communes, salle du Conseil. à GIGNAC, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés : **Etaient Présents** : M. VILLARET Louis - M. DIAZ Manuel - M. JOVER Jean-Marcel - M. DONNADIEU Jacques - M. MANEIRO Charles - Mme MARTIN Françoise - M. ANDRIEUX Jacques - M. CARCELLER Claude - Mme BARRAL Hélène - M. CADILHAC Jean-François - M. CALAS Alain - M. DEJEAN Maurice - Mme FOURNEL Michèle - M. GASTAN François - M. GOMEZ René - Mme GUERRE Nicole - M. MATEU Gabriel - M. NOUGAREDE Elie - M. PALOC Eric - M. PIERRUGUES Georges - M. POUJOL Robert - M. REQUIRAND Daniel - M. SALASC Philippe - M. YVANEZ André  
M. ASENSI Raphaël donne procuration à M. NOUGAREDE Elie - M. SANCHEZ Norbert donne procuration à M. VILLARET Louis - Mme DEJEAN Anne-Marie donne procuration à M. POUJOL Robert

Absents ou excusés : **Absents ou excusés** : M. ASTIE Michel - M. LAURIAC Gérard - M. AGOSTINI Jean-André - M. ARNAL Richard - M. BELLOC Jean-Paul - M. CABELLO Gérard - M. DELFAU Gérard - Mme GERBAL Renée - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. LASSALVY Christian - M. PONCE Jean-Claude - M. ROQUAIN Jean-Michel - M. RUIZ Jean-François - M. SIDERIS André - M. TOURET Jean-Louis - Mme VIVIEN Isabelle

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,**  
**Sur** le rapport du Président,

**Vu** la délibération n°77-2007 du 17 septembre 2007 portant sur l'acquisition par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault de la parcelle D 1535, située sur le Parc d'Activités économiques de la Garrigue à St-André-de-Sangonis,

**Considérant** le projet de développement économique de la SARL CANICULE et l'intérêt pour le territoire Cœur d'Hérault de bénéficier d'un pôle de référence en matière de piscines sur le Parc d'Activités de La Garrigue

**Sur** proposition de Monsieur Jean-Marcel JOVER, Vice-président de la Communauté de communes,  
**APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
Le quorum étant atteint,

**DECIDE**

*à l'unanimité des suffrages exprimés*

- **d'autoriser** le président à signer l'ensemble des documents afférents à cette vente
- **de vendre** la parcelle D 1535, du Parc d'Activités économiques de la Garrigue, à St-André-de-Sangonis à la SARL CANICULE sur la base de 40 €HT/m<sup>2</sup>, soit 45 360 €

Transmission au Représentant de l'Etat  
N° 2007-120 le 21 décembre 2007  
Publication le  
Notification le  
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE  
Gignac, le  
Le Président de la Communauté de communes,  
Signé : Louis VILLARET

**Le Président de la Communauté de communes**

**Louis VILLARET**